



APPEL A PROJETS 2022 CONTRATS DOCTORAUX

Lancement de l'Appel: Mardi 5 Avril 2022

Clôture: Vendredi 6 Mai 2022 à 12h00

Résultats: Lundi 27 juin 2022







OBJET DE L'APPEL

L'École Universitaire de Recherche Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée EUR SPECTRUM (https://spectrum.univ-cotedazur.fr), offre une formation d'excellence pluridisciplinaire de niveau Master et Doctorat riche en connaissances théoriques et en applications pratiques autour des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, des sciences de la Terre, de la chimie et de l'ingénierie. Dans cette dynamique, le travail interdisciplinaire est fortement encouragé et l'excellence disciplinaire requise. Pour soutenir cette politique, l'EUR SPECTRUM offre jusqu'à 5 demi-contrats de thèse de 3 ans chacun, en cofinancement (66 k€ pour une demi-bourse).

RÈGLEMENT DE L'APPEL

ARTICLE 1 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

• L'équipe d'accueil doit relever du périmètre de l'EUR SPECTRUM.

ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- Le projet de thèse devra remplir au moins un de ces critères au choix :
 - Relever du périmètre de l'EUR SPECTRUM et/ou des thématiques de l'Académie Systèmes Complexes (dans ces deux cas, un cofinancement à hauteur de 50% sera nécessaire, soit 66 k€).

ou

♠ Être interdisciplinaire en relevant à la fois du périmètre de l'EUR SPECTRUM et de celui de l'institut 3IA (dans ce cas, le sujet devra s'inscrire dans l'un des quatre axes de l'Institut : IA fondamentale, Santé, Biologie ou Territoires Intelligents). La totalité du financement est assurée par l'Institut 3IA et l'EUR SPECTRUM.

Dans l'évaluation de cet appel à projets seront pris en compris les points suivants :

 Qualité scientifique du projet présenté (enjeux, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat, 3 ans) et prise en compte du potentiel de développement industriel innovant.





et

 Qualité de l'encadrement (CV du/des encadrants avec publications et portage de projets dans les domaines visés, environnement scientifique et technique du projet, disponibilité du ou des encadrants par rapport aux autres encadrements en cours).

et

• Excellence des candidats potentiels (CV avec relevé de notes de M1 et M2, lettre de motivation, lettres de recommandation, en sus une lettre du directeur de thèse expliquant le lien avec l'IA et les axes du 3IA dans le cas d'un projet cofinancé par le 3IA).

ARTICLE 3 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

- Le dossier doit être rédigé en anglais.
- Concernant le projet de recherche :
 - ♦ Résumé du projet en une demi-page.
 - ◆ Présentation de 4 pages maximum, incluant la bibliographie et précisant la faisabilité et les étapes clés du projet.
 - ◆ Une lettre d'engagement du cofinanceur (66 k€ pour une demi-bourse).

• Concernant l'encadrement :

- ◆ CV de l'encadrant et de l'éventuel co-encadrant (2 pages maximum).
- ♦ Liste des principales publications au cours des 3 dernières années.
- ◆ Lettre de recommandation du directeur du laboratoire ou de l'équipe qui aura la responsabilité d'accueillir la personne sélectionnée.

• Concernant le candidat (date butoir le 20 mai 2022) :

- ◆ CV des candidats potentiels contenant nom et 2 lettres de références, relevés de notes de M1 et M2 et classement (si applicable) de licence et de master.
- ◆ Lettre de motivation (1 page).
- ◆ Lettres de recommandation
- ♦ Lettre du directeur de thèse expliquant le lien avec l'IA et les axes du 3IA dans le cas d'un projet cofinancé par le 3IA.

Les dossiers incomplets à la date du 6 Mai 2022 ne seront pas pris en considération (exception faite des documents relatifs au candidat).

Les documents relatifs au candidat sont à compléter au plus tard le 20 Mai 2022.





ARTICLE 4 – EVALUATION DES DOSSIERS

Les étapes d'évaluation sont les suivantes :

- Pré-sélection des dossiers par une sous-commission du CoSP de l'EUR SPECTRUM avec la collaboration de membres de l'Institut 3iA et de l'Académie des Systèmes Complexes pour les cofinancements concernés.
- <u>Entretien oral</u> des encadrants de thèse présélectionnés avec des membres de la souscommission de l'EUR SPECTRUM, de l'Institut 3iA et de l'Académie des Systèmes Complexes pour les cofinancements concernés.
- <u>Entretien oral</u> de l'étudiant sélectionné par l'encadrant de thèse avec le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (EDSFA).
- Évaluation par le Conseil Scientifique du 3IA pour les dossiers s'inscrivant dans le périmètre de l'IA (date envisagée : mi-juin)

ARTICLE 5 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- 5 avril 2022 : lancement de l'appel.
- 6 mai 2022 à 12h00 : date limite de réception des dossiers.
- 20 mai 2022 : notification des projets présélectionnés pour l'audition des encadrants de la thèse.
- Entre le 23 et le 27 mai 2022 : auditions des encadrants de thèse présélectionnés.
- 1 juin 2022 : notification du classement final aux encadrants de la thèse.
- **Du 7 au 17 juin 2022** : auditions (éventuellement par visioconférence) des étudiants sélectionnés par l'encadrant de thèse par le/la responsable du champ disciplinaire concerné de l'EDSFA.
- Du 21 au 24 juin 2022 : notification aux candidats de l'attribution de la bourse.
- 27 juin 2022 : affichage des résultats.
- **30 juin 2022** : date limite d'acceptation de la bourse.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature soumis devront être signés par le Directeur/la Directrice de l'Unité de Recherche du porteur de projet.
- Les dossiers de candidature doivent être déposés sous la plateforme Nuxeo <u>en cliquant</u> <u>sur ce lien.</u>
- L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et concaténés dans un seul fichier PDF dénommé selon le schéma : NOM du porteur_Nom du Directeur de Thèse 2022.pdf





ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée de trois ans avec prise d'effet au plus tard au 1^{er} décembre 2022.
- L'employeur sera Université Côte d'Azur.
- L'étudiant devra impérativement résider à proximité du laboratoire d'accueil pendant la durée du contrat. Le lieu de résidence doit ainsi permettre de se rendre quotidiennement au laboratoire.
- Le montant du salaire brut mensuel sera de 2500€ brut.

ARTICLE 8 – NON CUMUL

Ces bourses de thèse individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats retenus devront donc travailler à 100% de leur temps sur le projet de recherche sélectionné, exception faite pour des charges éventuelles d'enseignement dans les formations de l'EUR SPECTRUM et l'Institut 3IA avec l'obligation d'enseigner 64h équivalent TD par an.

ARTICLE 9 – CHANGEMENT DE SITUATION

Le cas échéant, il appartiendra à la personne recrutée de notifier tout changement de situation administrative qui pourrait intervenir pendant la durée de son contrat (notamment en cas de recrutement en CDI ou comme fonctionnaire).

Contact: Souria Daoudi (Project Manager), Souria.DAOUDI@univ-cotedazur.fr